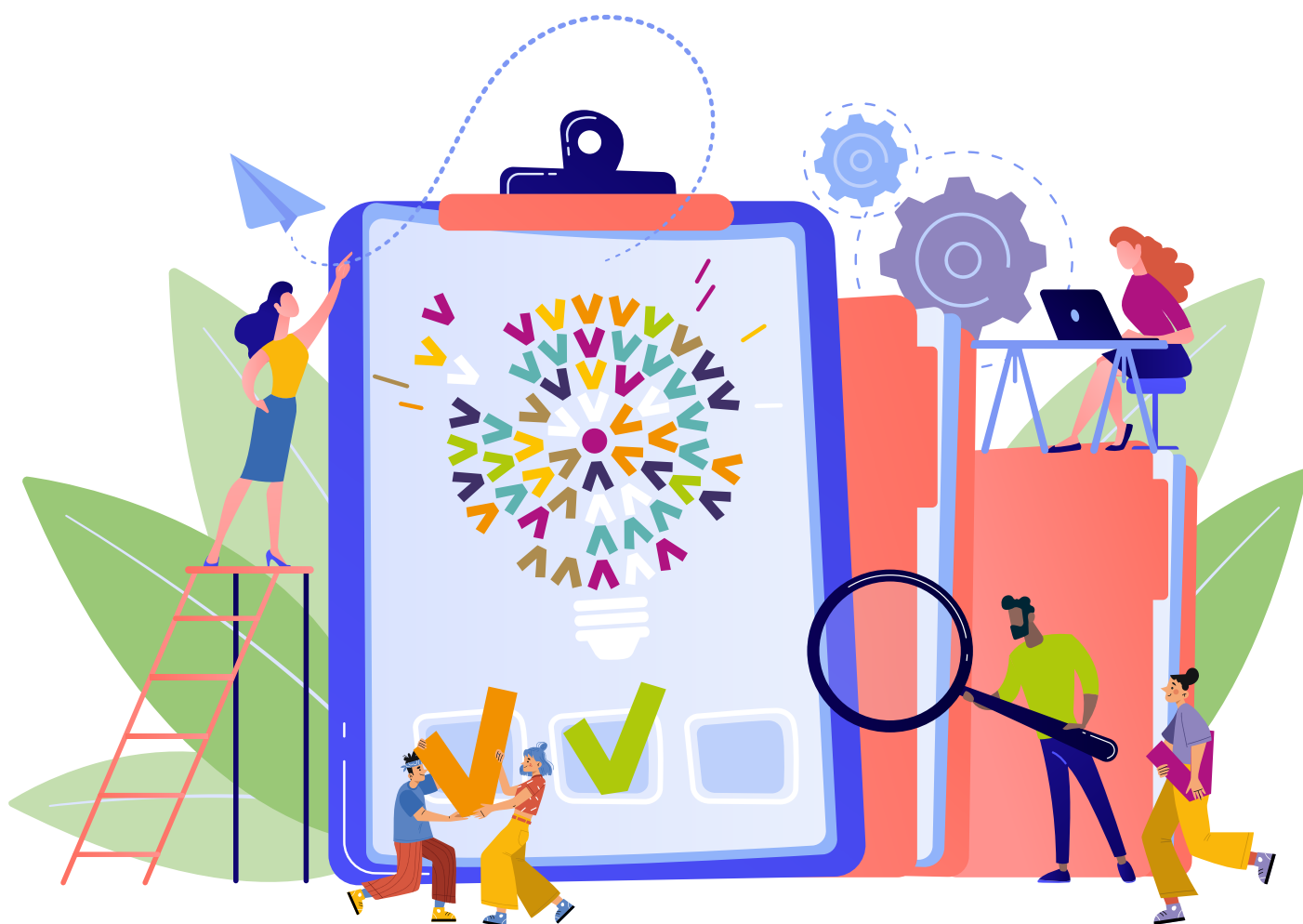




RAPPORT ANNUEL 2023/2024

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE DIJON MÉTROPOLE





SOMMAIRE

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... P. 2

1. RETOUR SUR LES TRAVAUX..... P. 4

La révision du règlement intérieur	p. 4
La contribution au Plan climat et biodiversité	p. 4
La commission suivi et évaluation.....	p. 6
Rapport auto-saisine "Métropole-Enseignement-Étudiants-Entreprises" (M3E)	p. 7
La saisine "Mieux manger mieux produire"	p. 11
La commission communication.....	p. 12

2. LES AUTRES TEMPS FORTS P. 13

Séminaire de fin d'année	p. 13
Enquête auprès des membres sur les freins et leviers rencontrés dans la participation aux travaux du Conseil de développement	p. 14
Permanences	p. 15

3. LE CODEV HORS LES MURS..... P. 16

Présentation du Conseil de développement à l'Académie des sciences, arts et belles lettres	p. 16
Rencontres avec les maires de la métropole	p. 16
Liens avec la Coordination nationale des Conseils de développement.....	p. 19
Contribution à la concertation sur la redynamisation du Canal de bourgogne	p. 20
Contribution à l'étude Nature en ville	p. 20
Contribution à des comités de suivi thématiques	p. 21

4. CHIFFRES CLÉS ET PERSPECTIVES..... P. 22



MOT DE LA PRÉSIDENTE



Voici la deuxième année de travail du Conseil de développement (Codev), travail collectif et riche grâce à la diversité de ses membres.

Pour ce faire, il fallut rappeler la nécessité d'entendre l'autre et de s'entendre les uns avec les autres pour limiter une oligarchie et des prises de paroles confisquées par un noyau habile, dérapage qui a engendré des déceptions et des démissions dommageables.

Toutefois j'espère que nous avons contribué à maintenir ce trait d'union entre les habitants et les élus de la métropole.

Nous avons beaucoup travaillé et je remercie tous les participants.

Marie-Josèphe Durnet-Archeray
Présidente du Conseil de développement





QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ? COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Le Conseil de développement s'est installé progressivement depuis juin 2022 et constitue une instance de participation citoyenne à l'échelle métropolitaine.

Son objet : faire grandir la démocratie par une participation d'habitants des 23 communes de Dijon métropole aux réflexions sur les projets et politiques qui les concernent.

Les membres du Conseil de développement sont ainsi appelés à animer un débat permanent constructif, apolitique et bienveillant dans le respect de chacun.

1. RETOUR SUR LES TRAVAUX

— La révision du règlement intérieur

Annoncé en perspectives dans le rapport annuel 2022-2023, le travail a été finalisé à l'automne 2023.

Il s'agissait en effet de procéder à des ajustements issus de l'expérience des premiers mois de fonctionnement du Codev. Les modifications proposées par le groupe projet constitué à cet effet ont été présentées et adoptées en assemblées plénière le 14 octobre 2023. Un nouveau règlement intérieur intégrant une bonne partie des modifications proposées par le Codev a été adopté par le Conseil métropolitain le 21 décembre 2023.

Parmi les évolutions les plus significatives, on note : l'abaissement du nombre de membres du Codev de 150 à 120 membres, dont 60 issus du collège des habitants, avec une nouvelle répartition géographique notamment 30 issus du collège des personnalités qualifiées et 30 issus du collège des acteurs socio-économiques ; la durée du mandat portée à 3 ans ; l'intégration dans le règlement intérieur de la charte d'engagement ; l'obligation d'une feuille de présences et d'un compte-rendu pour chaque réunion ; la possibilité de réunir les assemblées plénières un autre jour que le samedi.

— La contribution au Plan climat et biodiversité

Le Conseil de développement a été saisi le 4 mai 2023 pour fournir une contribution sur le Plan climat du territoire, sur la base des questions suivantes :

"En 2050, Dijon métropole est une référence en matière de politique de transition climatique, alimentaire et de préservation de la biodiversité. Elle est reconnue pour sa qualité de vie et son modèle durable y compris sur le volet social. Quel a été son modèle de développement ? À quelles conditions, au niveau individuel et collectif, les changements nécessaires pour parvenir à cette vision peuvent-ils être mis en œuvre ?"

Le référent Bureau de la commission était M. Jean-Michel Grenier, vice-président du Conseil de développement.

Les co-animateurs de la commission étaient M. Frédéric Faverjon et Mme Miléna Djambazova.

Un parcours d'information préalable composé d'auditions (certaines sur proposition de la métropole et d'autres à l'initiative de ses membres), de formations et d'ateliers (14 temps d'information au total) a permis d'appréhender différentes facettes des enjeux climatiques. Notamment, ont été réalisés des ateliers de prospective intitulés "Renaissance écologique" ouverts à tous les membres du Conseil de développement. La présidence du conseil de développement a par ailleurs été invitée à participer au comité de suivi du Plan Climat.

Un groupe de travail composé de 26 personnes s'est réuni 22 fois (réunions entre 2h et 3h).

La contribution a été élaborée selon une méthode participative.

La construction de la contribution attendue a reposé sur des synthèses thématiques rédigées par des membres volontaires, discutées en tours de table et enrichies en séance par les propositions réfléchies à l'avance par chaque participant sur la thématique considérée.

Les dernières réunions ont été consacrées à des relectures successives puis à la validation de la proposition finale du groupe de travail.

La contribution rédigée (55 pages) a été soumise au vote de l'assemblée plénière du Conseil de développement le 10 février 2024 et approuvée.

Pour chacune des 7 thématiques intégrées au PCAET, la commission a identifié des points de blocage et a formulé des propositions d'action. Elle a également mis en lumière de possibles leviers communs à différentes thématiques sous la forme de plusieurs propositions d'actions "transversales".

En parallèle et afin de permettre une prise de connaissance plus rapide de ce travail, la commission a élaboré et mis à disposition une synthèse de la contribution (11 pages).

Le 21 mars 2024, le travail a été présenté en Bureau métropolitain par les deux co-animateurs de la commission et son référent Bureau. Une présentation publique a également été faite en avril 2024 à l'occasion des Rencontres Demain la Vi(II)e.

La commission suivi et évaluation

La commission suivi évaluation s'est réunie régulièrement. Composée de 7 personnes, un noyau dur de 5 personnes a participé avec une grande assiduité aux travaux de la commission. Deux rapporteurs permanents ont continué à fournir un travail remarquable.

1- Suivi de la fréquentation

La commission suivi-évaluation a préconisé la réalisation d'une fiche d'émargement des présents et excusés pour toute réunion du Codev. Pour autant, notre commission n'a pas pu produire un bilan fiable et stable à partir de données parfois absentes ou partielles. Cependant elle a fourni au Codev certains éclairages

2-Tableau de suivi des présences

Après échange avec les services, la commission suivi-évaluation a décidé de ne travailler que sur la base du tableau de suivi des présences (récapitulatif de la saisie des feuilles d'émargement) unique, géré et mis à sa disposition par les services de Dijon métropole. La commission aurait souhaité certains indicateurs supplémentaires qu'elle estime compatibles avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui font défaut :

- La commune de résidence de chaque membre du Codev ;
- La tranche d'âge à laquelle appartient chaque membre du Codev.

3-Projet métropolitain

Six mois après son installation, le Codev a été amené à produire son avis sur le Projet métropolitain de Dijon métropole. Cet avis, déposé en novembre 2022, comportait 56 propositions réparties en 7 thèmes correspondant aux axes du Projet métropolitain.

Après analyse, la commission "suivi et évaluation" a transmis son "Retour sur l'avis du CODEV sur le Projet métropolitain" en avril 2023. Il en ressort que, sur les 56 propositions initiales, 24 seraient prises en compte et intégrées au Projet métropolitain (rang 1) et 10 étaient considérées comme "convergentes avec le Projet métropolitain" (rang 2), tandis que 22 autres propositions (rangs 3 et 4) seraient classées comme ajournées ou devant être précisées.

Sur cette base, la commission suivi et évaluation a produit son analyse sur le document de Dijon métropole (juin 2023), conduisant à suggérer une modification du classement de Dijon métropole par transfert de 7 propositions au rang 1 et 2 autres au rang 2, pour tenir compte des actions déjà engagées.

Cette analyse a été présentée et validée en réunion plénière et en comité d'animation.

Dans le même temps, la commission suivi et évaluation a établi (janvier 2024) sa proposition de suivi comprenant les thèmes suivants :

- Préservation de la ressource en eau (14 propositions relatives à la quantité d'eau distribuée au consommateur final et à la protection de la ressource contre les pollutions);
- Adaptation du territoire au changement climatique par la végétalisation (augmenter le pourcentage minimal de zones vertes dans les projets de construction);
- Mettre en avant un urbanisme cohérent (création d'une "Charte urbaine, architecturale et environnementale", qui suppose une modification du PLUi-HD métropolitain);
- Renforcer l'appartenance métropolitaine et mettre en avant les atouts de la métropole (améliorer la communication entre tous les acteurs des 23 communes pour construire une offre de services commune dans le souci de l'intérêt général).

Ces 4 thèmes prioritaires sont par ailleurs en cohérence avec le travail sur le PCAET, faisant également l'objet d'une saisine du Codev de la part de Dijon métropole.

4-Suites

Il restera à stabiliser un modèle de feuille de route qui pourrait accompagner les animateurs et rapporteurs de nouveaux groupes projets et/ou commissions dans la conduite de leurs travaux.

Rapport auto-saisine "Métropole-Enseignement-Étudiants-Entreprises" (M3E)

Cette auto-saisine proposée par Claire Moles-Rota acteur socio-économique qui consacre sa vie professionnelle à l'orientation et l'insertion des jeunes dans la vie active, a été soumise au président de Dijon métropole par lettre du 21 mars 2023 de la présidente du Codev.

Le sujet a été posé par le groupe comme suit :

Sujet : Donner un avis sur la politique de Dijon métropole en matière de liens entre les entreprises et les établissements de l'enseignement secondaire et supérieur de la métropole pour garder les étudiants locaux.

Enjeux : Dijon métropole se donne-t-elle tous les moyens pour mettre en œuvre son attractivité auprès de ses lycéens, étudiants et jeunes diplômés ?

Le groupe projet

- **Son nom** : M3E (Métropole-Enseignement-Étudiants-Entreprises)
- **Animatrice du groupe** : Claire Moles-Rota
- **Référent du bureau** : Richard Troncy
- **Élus au comité d'animation** : Claire Moles-Rota et Mireille Manière
- **Rédacteurs du rapport adopté en séance plénière du 15 juin 2024** : Claire Moles-Rota, Richard Troncy, Mireille Manière, Raymond Daouo

Le groupe projet constitué de 20 membres du Codev, issus des trois collèges, dont dix personnes assidues qui, s'appuyant sur leurs expériences et l'état des lieux, ont effectué une analyse et formulé des propositions soumises à Dijon métropole.

D'avril 2023 à mai 2024, 16 réunions de travail se sont tenues, dont 4 partiellement consacrées à des auditions d'experts ou des tables rondes et 4 à la rédaction du rapport final.

Méthodologie et progression des travaux

- **Une feuille de route** s'articule autour de sept étapes programmées dans un calendrier allant de la mise en phase de la compréhension du sujet et de ses contours en avril 2023 à la production du rapport final fin mai 2024.
- **Un état des lieux** est réalisé d'avril à décembre 2023 à partir de rencontres et d'auditions de nombreux étudiants, de multiples responsables des établissements de formation de l'enseignement secondaire et supérieur, des acteurs de l'orientation des jeunes et de leur insertion professionnelle dans les entreprises du territoire. Les membres du groupe ont ainsi consulté une quarantaine d'organismes, procédé à des micros-trottoirs enregistrés auprès d'étudiants et rédigé des fiches de collecte d'informations et de suggestions réparties en neuf domaines : collectivités, État, milieu économique et associatif, enseignement secondaire, enseignement supérieur, orientation, innovation, vie étudiante et autres.
- **13 rubriques d'amélioration sont identifiées par le groupe** en janvier 2024 à partir de l'analyse des fiches : territoire, transport, restauration, financement des études, loisirs, ressources humaines Dijon métropole, relations entre les établissements, emploi, formation, logement, orientation, financement des projets, accueil des étudiants étrangers.
- **Une priorisation de ces 13 rubriques** est effectuée par vote de chacun des membres, assortie de propositions de solutions formulées par chacun à partir des suggestions déjà recensées et de sa propre expérience et créativité. 108 propositions sont ainsi recueillies de février à mars 2024, au moyen de l'outil collaboratif Padlet.
- **Tri et classement de ces solutions** sont opérés en mars 2024 grâce à l'utilisation d'une carte mentale (Mindmeister). Chaque proposition fait l'objet d'une priorisation selon quatre critères : son coût de réalisation, sa faisabilité technique, la simplicité de la procédure de mise en œuvre, la réponse qu'elle apporte au problème posé.

- **Le 26 mars 2024, une réunion dite "boucle de retour"** permet à tous les audités invités de prendre connaissance du travail effectué par le groupe projet, de donner leur avis sur ce qui a été compris et retenu de leur audition et sur les propositions que le groupe M3E s'apprête à présenter à Dijon métropole.
- **Le rapport final**, rédigé en avril et mai 2024 et adopté en séance plénière le 15 juin 2024, s'attache à formuler des propositions qui permettent à Dijon métropole de créer du lien et de l'interaction dans l'écosystème M3E, de jouer un rôle d'intégrateur et de développement de services pour les étudiants et les jeunes sur son territoire.

Les propositions émergentes

Une vingtaine de macro-propositions émergent de l'ensemble des suggestions dans ce rapport par ailleurs très détaillé et s'articulent autour de six grands domaines :

Déplacements, mobilité :

- Mettre en place une convention tripartite entre DM-DIVIA et les associations d'étudiants pour adapter l'offre à leurs besoins : horaires, fréquences, tarifs, zones desservies, etc.
- Compléter l'application DIVIA mobilités (bus, tram, vélos, stationnement, co-voiturage) pour l'ensemble des mobilités sur la métropole (piétons, trottinettes, conditions de circulation...)
- Optimiser l'usage du vélo sur la métropole

Logement :

Par différents mécanismes, que DM favorise l'accès au logement pour les étudiants et jeunes travailleurs ou en recherche d'emploi :

- Créer une plateforme pour la colocation, l'hébergement chez les personnes isolées, seniors, etc.
- Favoriser la rénovation/construction de logements étudiants : aides, terrains
- Mettre en place des conventions DM-Bailleurs sociaux-établissements d'enseignement pour logements dédiés

Restauration :

Par différents mécanismes que DM favorise l'accès à une restauration de qualité à coût maîtrisé :

- Mettre en place des partenariats avec les commerçants pour les étudiants
- Mettre un point d'accès légumerie sur le campus
- Lancer le Food truck DM : qualité, prix, sites étudiants

Loisirs :

Soutenir, encourager et créer des événements et des lieux de convivialité pour les étudiants et pour mieux faire connaître les établissements d'enseignement de la métropole.

- Créer un Grand Déj, Vélotour des établissements d'enseignement
- Promouvoir un forum métropolitain étudiants-établissements-entreprises

Territoire :

Créer le Passport DM, l'offre de services étudiants de Dijon métropole :

- Informations à partir du livret d'accueil actuel
- Services existants (carte culture, carte avantage)
- Services à créer : remises commerçants, offres loisir, etc.

Orientation, formation, emploi

Par différents dispositifs et événements, favoriser les synergies territoriales permettant d'étudier et de trouver un emploi sur la métropole :

- Mettre en place les Journées portes ouvertes des entreprises de la métropole pour lycéens et étudiants
- Lancer le Forum "Études-Emploi" des établissements et entreprises métropolitaines à destination des jeunes
- Intégrer un Chèque visite entreprises dans le Passport étudiants
- Créer un tiers lieu métropolitain pour des projets pluri participants



CONCLUSION ET PERSPECTIVES DES TRAVAUX "M3E"

Les travaux du groupe M3E, les multiples rencontres et auditions ont suscité l'intérêt et l'espoir des acteurs de l'écosystème considéré et créé des synergies qui ne demandent qu'à perdurer et à se déployer.

Les relations instaurées, les réflexions conduites, l'expérience et les connaissances des membres du Codev impliqués font de cette instance un partenaire de choix et motivé pour être associé, dans le cadre d'une saisine de la métropole, à la construction et à la mise en œuvre complète d'une ou plusieurs actions préconisées qui retiendront son attention.

La saisine "Mieux manger mieux produire"

Le Codev a été saisi par courrier du Président de la métropole en date du 31 janvier 2024 pour la mise en place d'une commission "Mieux manger, mieux produire" pour nous inviter à formuler des propositions opérationnelles pouvant nourrir un plan d'actions qui pourrait être déployé en 2025 et visant à sensibiliser chaque habitant de la métropole aux enjeux de la transition alimentaire.

Cette saisine a été confiée à la commission prospective, élargie à d'autres membres volontaires, par le Bureau du 14 mars 2024.

Le référent Bureau de la commission était M. Jean-Michel Grenier, vice-président du Conseil de développement, accompagné de la Présidente Mme Marie-Josèphe Durnet-Archeray.

Les co-animateurs, choisis par la commission le 28 mars étaient Mme Miléna Djambazova et M. Roland Bonnot.

16 membres du Codev ont participé aux travaux de la commission. Celle-ci s'est réunie à 13 reprises. Le comité de rédaction désigné par la commission s'est réuni 3 fois.

La commission a, dans un premier temps, réfléchi de façon empirique sur les difficultés de vulgarisation des enjeux de la transition alimentaire et élaboré quelques grands principes. Elle a ensuite confronté ces idées premières aux analyses de spécialistes extérieurs au Codev par le biais d'auditions spécifiques.

9 auditions d'environ 2 heures chacune ont eu lieu et ont été suivies par 82 personnes (nombre consolidé). Elles ont donné lieu, à chaque fois, à un compte-rendu et une synthèse répertoriant les points forts (positifs et négatifs) du sujet abordé.

Pour chacun des sujets abordés, la commission a identifié des points de blocage et a formulé des propositions d'action.

Les dernières réunions ont été consacrées à des relectures successives et au choix des propositions à développer dans le cadre de la rédaction de l'avis demandé. Pour ces choix, la commission a toujours privilégié l'émergence d'un consensus.

La rédaction de l'avis a été réalisée par quatre membres volontaires et choisis puis relue et complétée par l'ensemble de la commission. Elle sera soumise, pour approbation, à l'assemblée plénière du Conseil de développement le 23 novembre 2024.

La commission communication

La commission communication a eu pour feuille de route une proposition de développement en interne et en externe.

Pour ce qui est de la partie interne, il a, par exemple, été émis la possibilité pour chaque groupe de travail, chaque commission qu'un membre de la commission communication soit présent et fasse le relais au sein du groupe de communication.

Il est vrai que cela était compliqué à mettre en place. Cela représentait une double présence.

Dans les faits, chaque groupe et commission a mené sa propre communication grâce aux membres qui maîtrisaient leur sujet (synthèse des travaux et présentation en plénière entre autres) sans le besoin d'un soutien de la commission communication.

En ce qui concerne la partie externe, le principe d'organiser des réunions publiques présentant le Codev a été acté en assemblée plénière. La commission communication a ainsi réalisé un travail de présentation via un Powerpoint, avec ses membres restants. La Commission a en effet enregistré au fil du temps une érosion régulière de ses participants.

Les supports et les propositions de déroulé des réunions nécessitant une présentation préalable en Comité d'animation, suivie par une approbation du Bureau, la programmation des premières réunions a été reportée pour permettre l'accomplissement de ce processus. Ce report a entraîné la démission des membres restants de la Commission au cours de l'assemblée plénière du 10 février 2024, et par conséquent l'arrêt des travaux.

Le travail de présentation et le benchmark réalisés constituent cependant une base de travail pertinente en termes de communication sur le Codev. Il reviendra aux futures instances du Codev issues du renouvellement, de statuer sur les suites de l'opération en fonction des orientations qu'elles prendront en matière de communication.

Pour la première fois en septembre 2024, des membres du conseil de développement ont par ailleurs tenu un stand à la Journée des habitants de Dijon.

Les échanges ont permis de mieux faire connaître l'instance, et même de recueillir des candidatures pour le futur collège des habitants de la mandature 2025-2027. Quelques sujets de discussion abordés avec les visiteurs : ce qu'est le Codev et son rôle, l'amélioration du réseau des pistes cyclables, les difficultés de circulation (notamment place du 30 octobre), le besoin d'augmentation de la fréquence de la navette gratuite

2. LES AUTRES TEMPS FORTS

Séminaire de fin d'année

Sur la suggestion de plusieurs membres du Codev et après validation du Bureau, un temps de rencontre a été organisé le 5 décembre 2023 dans les salons du Grand Hôtel La Cloche, dont le directeur était membre du Codev.

L'objectif était de favoriser les prises de connaissances et les échanges entre membres. Après un temps de chifoumi géant destiné à créer des liens, des informations ont été données sur l'enquête réalisée par les deux Vice-Présidents pour connaître les sentiments et intentions des membres les moins assidus ou les plus intéressés pour exprimer un point de vue.

Puis des ateliers ont permis de dégager la vision et les perspectives des membres présents, soit une cinquantaine de personnes, sur la manière de rendre le Codev plus attractif.

Les propositions, très riches, ont particulièrement mis en avant l'utilité de nouveaux moments de convivialité qui permettent de mieux se connaître que durant les temps de travail en commissions, groupes projets ou assemblées plénières. Le principe d'une reconduction de ce moment à la fin de l'année 2024 a ainsi été proposé, dans des lieux emblématiques et à thème (la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin a été citée plusieurs fois), puis acté par le Bureau après échanges en comité d'animation.

Parmi les propositions destinées à renforcer l'attractivité du Codev ont été citées le plus souvent :

- Des réunions dans des lieux diversifiés ou en formule mixte présentiel/visioconférence ;
- Donner et rappeler le sens de l'activité du Codev et le cadre précis de ses travaux ;
- Avoir des commandes de travaux plus souples et sur des durées plus courtes, par exemples sur des thématiques ponctuelles, préserver la convivialité et les échanges équilibrés, et pour ce faire, bénéficier d'appuis méthodologiques pour l'animation des réunions ;
- L'idée de rallyes permettant de découvrir chaque commune de la métropole a par ailleurs été formulée.

Enquête auprès des membres sur les freins et leviers rencontrés dans la participation aux travaux du Conseil de développement

L'examen des fiches de présence aux réunions a montré des fréquentations erratiques, voire un manque d'assiduité de certains membres. Par ailleurs, des démissions ont été formalisées, tant de certaines commissions que du Codev lui-même.

C'est pourquoi le Bureau a mandaté les deux Vice-Présidents pour conduire des entretiens sur les freins rencontrés et sur les leviers permettant de renforcer la participation. Quand bien même les constats en termes de fréquentation sont partagés par la plupart des Conseils de développement selon les données de la Coordination nationale des conseils de développement, il paraissait utile d'identifier les marges de progression locales.

Après un recensement effectué en juillet, les membres qui avaient accepté de partager leurs coordonnées téléphoniques en vue de ces entretiens ont ainsi été contactés entre fin août et début octobre 2023.

36 personnes ont ainsi pu être contactées, dont 28 ont accepté un échange téléphonique, dont la durée moyenne était d'une vingtaine de minutes.

Indépendamment de quelques changements de situation professionnelle ou familiale ayant conduit à la démission, les facteurs de départ ou de baisse d'assiduité cités lors des entretiens sont les suivants :

- Pour 13 personnes : la prise de parole empêchée par le monopole d'expression de quelques-uns ;
- Pour 3 personnes : difficultés à trouver sa place (auto retrait face à des personnalités occupant toute la place, une personne allant jusqu'à s'être sentie rabaissée par un jugement de valeur porté par un animateur sur l'une de ses suggestions) ;
- Pour 20 personnes : lassitude face aux redondances et redites jugées symptomatiques d'un mode "réunionnite" où des sujets reviennent durant plusieurs mois alors même que des réponses ont été apportées, mais manifestement contestées par certains. Également, la déception face à la méconnaissance des institutions et de leurs compétences qui conduisent à des demandes ou à des prises de position inappropriées qui ne reflètent que la vision des plus expressifs et non de l'intégralité des participants. Ces personnes ont indiqué s'être senties hors de leur place, qu'elles auraient trouvée en mode collaboratif, mais qu'elles estiment avoir été sacrifiée par des prises de pouvoir personnelles.

Les interlocuteurs ont formulé plusieurs suggestions susceptibles de remotiver la participation :

Pour 11 personnes, remettre du sens : "ce qui est attendu précisément de ma participation, me sentir utile par rapport à mes compétences et pouvoir m'exprimer".

Également :

- . Investissement sur des temps plus courts et sur des questions précises ;
- . Proposer des réunions mixtes : présentielle et distancielle ;
- . Développer et faire connaître le positionnement du Codev au sein de la métropole, et renforcer l'articulation avec les élus ;
- . Proposer des animations transverses et apprendre à se connaître
- . Poursuivre le recours aux auditions d'experts pour cadrer et enrichir les débats

La synthèse de cette enquête a été partagée en comité d'animation, en Bureau et en Assemblée plénière.



« Depuis le 31 mai 2024, le Codev a un bureau qu'il partage avec le déontologue Michel Verpeaux.

C'est dans ce bureau n°126 que j'assure les permanences chaque mercredi de 9h à 11h.

J'ai reçu 17 appels téléphoniques et 7 visites seulement.

Ces permanences sont des lieux de rencontre, d'écoute et de discussion. Et les sujets de conversation font l'objet de réflexion de la part des membres du bureau.

Rappelons avec Philippe Belleville, Maire de Sennecey-les-Dijon, que "Dijon métropole met en avant le dialogue et l'écoute de chacun avec les spécificités de chaque commune".

Le Codev participe à ce dialogue par la rencontre de ses membres avec les élus et les habitants de la métropole, car nous avons un projet commun : le bien vivre dans la métropole. »

3. LE CODEV HORS LES MURS

— Présentation du conseil de développement à l'Académie des sciences, arts et belles lettres

À la demande de la Présidente de l'Académie, par ailleurs membre du Codev, une présentation du Conseil de développement a été effectuée le mercredi 6 novembre à 18h, salle de l'École de Droit. Marie-Josèphe Durnet-Archeray et Jean-Michel Grenier ont assuré cette présentation, qui a donné lieu à des échanges intéressés.

— Rencontres avec les maires de la métropole par Marie-Josèphe Durnet-Archeray

Commencées le 9 janvier 2024, les rencontres avec les maires se sont terminées le 26 avril 2024. Je n'ai pas eu le plaisir de rencontrer tous les maires de la métropole cette année et c'est dommage.

Comme lors de ma dernière visite, l'an dernier, j'ai été accompagnée deux fois d'un membre du bureau.

J'ai été reçue par le maire, son premier adjoint et, souvent, l'habitant membre du Codev. J'ai remis le rapport annuel 2022-2023 du Codev.

Nous avons rappelé les travaux en cours et discuté de leur état d'avancement.

Nous avons abordé de nouveaux sujets pouvant faire l'objet de projets à soumettre au Codev.

Nous avons choisi parmi les 7 axes portant sur la transition écologique, axes traités par 29 membres du Codev, qui ont réfléchi et échangé avec les habitants sur :

- L'air
- L'eau
- La nature et la biodiversité
- L'alimentation
- Les énergies
- Le patrimoine bâti et les déchets
- Les mobilités

Des conférences très enrichissantes ont été faites dans le cadre du Plan Climat Air Énergie du Territoire (PCAET) et ont servi de références pour d'éventuelles améliorations. Voici les principaux sujets qui ont fait l'objet d'échanges avec les maires :

La transition alimentaire

- 8 conférences ont été organisées par la métropole.
- Le programme ProDij au service du mieux manger et du mieux produire insiste sur la qualité nutritionnelle et la maîtrise des coûts et s'appuie sur 2 épiceries sociales : Epi'sourir et Epimut.
- La réalisation de cette transition alimentaire se fait entre autre avec :
 - > La légumerie de Dijon métropole inaugurée en mai 2023, pierre angulaire du programme ProDij pour les cuisines collectives de la ville de Dijon et l'école de la gendarmerie de Longvic, puis le CHU Dijon-Bourgogne, l'École des métiers et Désie Restauration,
 - > L'équipement labellisé agriculture biologique AB,
 - > AMAP l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne à Magny-sur-Tille,
 - > Les vignes de la métropole à Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Talant et Plombières-les-Dijon méritent la dénomination géographique de BOURGOGNE DIJON avec une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) ?
 - > L'installation d'un caveau de vignerons ouvert il y a 2 ans par 26 vignerons à Marsannay-la-Côte.

Les déchets

- Les solutions proposées par la métropole sont :
 - > Le compostage partagé avec 150 sites,
 - > Le tri des déchets alimentaires avec 65 bornes installées en 2024.

Les mobilités

- Les solutions collectives de déplacement sont encore insuffisantes et il y a un manque d'aires de covoiturage.
- Des aménagements ont été réalisés pour faciliter l'accès au bus.
- La création de la route métropolitaine 108 est bienvenue.
- Le vélo bénéficie de nouveaux arceaux de stationnement, mais beaucoup de pistes doivent être encore mieux sécurisées.
- Il manque des pistes reliant les communes entre elles.
- Des prolongements du tram demandés ne sont pas encore satisfaits.

Les drogues

- Il n'y a pas eu de politique de prévention, initiée par la métropole.
- Une prévention primaire aux addictions par l'information dans les écoles serait souhaitable. Je l'avais proposée aux maires qui le souhaitaient.

La santé

- Le Forum "Santé-prévention qualité de vie" n'a pas été organisé.
- Le problème d'accès aux soins de proximité dû au manque de médecin n'est pas solutionné.
- Où en est la création d'un Pôle médical et le projet d'un groupe sanitaire ?
- Par contre une école de kinésithérapie est en projet.

La communication

- Le Codev est encore mal connu.
- À la "Journée des habitants" organisée par la Mairie de Dijon, le Codev avait un stand. Avec des membres du bureau, j'ai reçu les visiteurs, les ai renseignés et incités à poser leur candidature pour être élus sur la liste des habitants. J'ai transmis pour analyse et discussion les questions et les remarques faites par les visiteurs. Des réponses ont été apportées.

Le Canal de Bourgogne

Commencé en 1775 et terminé en 1833, le Canal de Bourgogne mesure 242 km et possède 169 écluses et maison éclusières.

Il rejoint l'Yonne à Migenne, et la Saône à Saint-Jean-de-Losne : il relie donc la Seine au Rhône d'où son importance pour le transport fluvial.

Six beaux réservoirs alimentent le canal par le biais des déversoirs :

- Panthier : 130 hectares,
- Grobois : 120 hectares,
- Pont : 82 hectares,
- Cercey : 75 hectares,
- Chazilly : 72 hectares,
- Tillot : 30 hectares.

Si entre 1872 et 1882, le passage au gabarit Freycinet pour allonger les écluses a été efficace, au XX^e siècle, il y a une transition de la voie industrielle et commerciale vers la voie des loisirs et du tourisme.

En 2019, une vélo route est mise en place.

Actuellement des aménagements sont en cours par la métropole :

- Aménagement du chemin de halage pour permettre l'usage par les marcheurs et coureurs, les enfants, les cyclistes, les chiens,
- Aménagement pour des bateaux de loisirs,

Ces aménagements portent seulement sur la portion géographique dépendant de la métropole.

Il est regrettable que ces aménagements ne soient pas faits sur la totalité du Canal qui traverse la Bourgogne et nous offre avec ses réservoirs des lieux de loisirs riches en biodiversité (oiseaux et poissons) dans une belle campagne accueillante.

D'autre part, les maisons éclésières ne doivent pas être laissées à l'abandon. À Ouges, la maison accueille un musée, ailleurs ces maisons peuvent être des lieux d'étape pour les marcheurs, les cyclistes...

Il faut revoir le devenir du Canal de Bourgogne : lieu de tourisme et de loisirs et, dans certaines conditions, réserve d'eau. Il ne sert plus au fret de marchandises du fait entre autres de l'étroitesse de ses écluses. Mais le transport de marchandises non biodégradables (bois, pierre...) par voie fluviale, comme autrefois, pourrait éviter en partie l'invasion de camions de taille inadaptée sur nos routes départementales

Le Président de la métropole a par ailleurs continué à recevoir régulièrement le bureau du conseil de développement pour faire le point sur les travaux en cours.

Liens avec la Coordination nationale des Conseils de développement

Le Codev de Dijon métropole est membre de la Coordination Nationale des Conseils de Développement depuis le 1^{er} Janvier 2023 et à ce titre :

- Jean-Michel Grenier a représenté le Codev à la journée d'échanges et à l'Assemblée Générale de la CNCD à Paris le 22 juin 2023, et Marie-Josèphe Durnet-Archeray a participé en visio conférence à l'Assemblée Générale du 4 avril 2024
- Chloé Abeel et Richard Troncy ont participé aux rencontres nationale à Nancy les 14 et 15 novembre 2023
- Dans le cadre des webinaires nationaux organisés par la CNCD et le partenaire KOWEB, Richard Troncy est intervenu le 20 juin pour témoigner de l'usage de l'outil Padlet dans le cadre de l'autosaisine M3E.
- Par ailleurs, plusieurs membres ont suivi des formations à distance dispensées par la CNCD
- Enfin, Jean-Michel Grenier et Chloé Abeel ont représenté le Codev à la Journée nationale des Conseils de développement à Paris le 7 novembre 2024.

Contribution à la concertation sur la redynamisation du Canal de bourgogne

Le conseil de développement a été invité à participer à la concertation citoyenne organisée sur le sujet de la redynamisation du Canal de Bourgogne. Les membres ont ainsi eu la possibilité de répondre à un questionnaire d'une part et, d'autre part, ont pu participer à des ateliers.

Ces ateliers organisés le 7 mars 2024 avaient pour objectif de recueillir les pratiques et attentes portant sur le Canal. Ils ont rassemblé plus de 70 participants et ont permis d'alimenter les réflexions en cours sur le sujet.

Contribution à l'étude Nature en ville

Le conseil de développement a également été invité à participer à la concertation citoyenne portant sur l'étude "Nature en ville".

Cette étude scientifique impliquant botanistes, paysagistes mais aussi écologues vise à recenser et qualifier les espaces de nature en ville, afin d'améliorer les connaissances de la collectivité et de ses habitants et matière de biodiversité.

Les habitants dont les membres du conseil de développement ont ainsi été invités à contribuer à ce travail de recensement via une plateforme numérique. Des ateliers en présentiel ont été organisés à Dijon, à Magny-sur-Tille, à Talant et à Marsannay-la-Côte afin de permettre à chacun de mieux comprendre l'étude et le fonctionnement de la plateforme. Des balades nature ont été organisés sur ces mêmes lieux afin de permettre à chacun de se projeter dans les problématiques abordées par l'étude.

Contribution à des comités de suivi thématiques

Au regard notamment de la contribution apportée par le Conseil de développement au Plan Climat Biodiversité, Dijon métropole a décidé de convier le Codev aux réunions d'instances de pilotage de grands projets.

Ainsi, le Codev est-il associé, depuis sa création, aux réunions du Comité de suivi du Plan Climat Biodiversité.

Parallèlement, le Codev participe aux réunions du comité stratégique de la transition alimentaire. Deux réunions de l'instance se sont tenues au printemps et à l'été 2024, et d'autres réunions auront lieu pour assurer le suivi et partager les orientations du projet de transition alimentaire ProDij.

Par ailleurs, le Codev a été convié à deux réunions consacrées au programme "Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines" (POPSU) transitions. Initié par l'État, ce programme de recherche croise les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle pour mieux comprendre les enjeux et les trajectoires territoriales de transitions. Une équipe de chercheurs de l'Université de Bourgogne s'est engagée aux côtés de Dijon métropole dans ce programme de recherche appliquée sur les sujets de transitions, notamment liées à la participation citoyenne, aux changements climatiques, à la qualité de l'air et aux mobilités.

4. CHIFFRES CLÉS ET PERSPECTIVES

Sur la première mandature 2022-2024, le Conseil de développement a ainsi réalisé **5 livrables** (*Avis sur le projet métropolitain, Contribution à l'évolution du règlement intérieur, Contribution au plan climat air énergie du territoire, Auto-saisine M3E et Avis sur la sensibilisation à la transition alimentaire*).

Ce sont au total 9 séances plénières qui se sont tenues depuis l'installation en juin 2022 et 159 réunions de travail et de gouvernance. La présidente a également tenu une permanence hebdomadaire à destination de ses membres.

Un temps privilégié d'échanges entre représentants des groupes de travail du Conseil de développement et élus s'est par ailleurs progressivement mis en place, via la présentation en bureau métropolitain des travaux ayant fait l'objet d'une saisine.

Enfin, le Conseil de développement prend également sa place en tant qu'instance de dialogue pérenne du territoire, via notamment son intégration dans le comité de suivi du plan climat et comité stratégique de la transition alimentaire "ProDij".

Le Conseil de développement sera renouvelé fin 2024, pour une nouvelle mandature allant de 2025 à fin 2027.

